

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande **de création de voirie**.

Les terrains concernés sont situés Commune de SAINT-HUBERT - Première division – Saint-Hubert - Section A :

- une parcelle cadastrée sous numéro 44 C d'une contenance de 1 are 32 centiares
- une parcelle cadastrée sous numéro 50 E d'une contenance de 319 ares 39 centiares

Considérant qu'est envisagé la construction d'un ensemble de logements avec la création de voiries, d'une zone de parc, d'un espace public de convivialité et de 2 cabines hautes tensions ;

L'enquête publique est réalisée en vertu des dispositions des articles 7 et suivants du CoDT et du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

**L'enquête publique est ouverte le 09/02/2026 et clôturée le 09/03/2026 (trente jours).**

Le dossier peut être consulté auprès de la personne chargée de donner des explications sur le projet au Service Urbanisme – 061/26.09.82 (Chloé BURGRAFF) à Saint-Hubert du **09/02/2026 au 09/03/2026** sur rendez-vous.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal du **09/02/2026 au 09/03/2026** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place du Marché, n°1 à 6870 SAINT-HUBERT,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@saint-hubert.be](mailto:urbanisme@saint-hubert.be)
- déposées au service urbanisme, Place du Marché, n°1 à Saint-Hubert.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : ENQUÊTE VOIRIE PU 05/2026.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 09/03/2026 à 13h30, date et heure de clôture de l'enquête, au Collège communal.

Saint-Hubert, le 02/02/2026

Le Directeur général,  
Frédéric LEROY

Le Bourgmestre,  
Didier NEUVENS